



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/51
15 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9-13 novembre 2014

**RÉVISION DU RÉGIME DES FRAIS ADMINISTRATIFS
POUR LA PÉRIODE TRIENNALE DE 2015-2017 (DECISION 71/45)**

1. Puisque les régimes de frais administratifs ont été révisés pour chaque nouvelle période triennale lors de la 62^e réunion, le Comité exécutif s'est vu demander s'il souhaitait une évaluation indépendante ou une évaluation par le Secrétariat. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de réviser les frais administratifs pour la période triennale de 2012-2014 (décision 62/25(c))¹ en fonction du rapport de l'unité de base et pour la période triennale de 2015-2017 (décision 71/45(b))². Le présent document est destiné à fournir des informations de base sur le fonctionnement du régime, plutôt qu'une révision détaillée.

2. Le régime des frais administratifs actuel se compose de trois aspects: les frais d'agence et les frais d'unité de base pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale; les différents taux pour le PNUE et les agences bilatérales; et le budget du programme d'aide à la conformité (PAC). L'annexe I présente le régime des frais administratifs actuel pour les agences bilatérales et d'exécution. Les frais administratifs ont été définis lors de la dernière évaluation indépendante des frais administratifs préparée par PricewaterhouseCoopers (PWC) (jointe au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/48).

¹ Le Comité exécutif a décidé « que le prolongement du régime des frais administratifs pour la période triennale de 2012-2014 pourrait se fonder sur le rapport des coûts d'unité de base de 2012 qui doit être préparé par le Secrétariat du Fonds à la 65^e réunion » (décision 62/25(c)).

² À la 71^e réunion, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de présenter, à la dernière réunion de 2014, un document sur le régime des frais administratifs actuel en tenant compte du régime des frais administratifs pour la période triennale de 2015-2017 (décision 71/45(b)).

Coûts d'unité de base

3. Les coûts d'unité de base sont revus annuellement par le Secrétariat et sont présentés avec six postes budgétaires pour l'unité de base, ainsi que trois à quatre postes budgétaires pour les autres frais administratifs. Un taux d'augmentation annuel de 0,7 pour cent est permis pour les coûts d'unité de base, conformément à la décision 67/15. Le fonctionnement du régime se caractérise par un budget d'unité de base où les fonds sont retournés comme un budget dans le cas de la Banque mondiale qui dispose d'un système de comptabilité analytique pour déterminer la mesure dans laquelle le budget d'unité de base est utilisé; dans le cas des fonds du PNUD provenant des coûts d'agence qui sont utilisés de plus en plus pour soutenir le personnel de l'unité de base et les dépenses sans que les fonds soient retournés; et dans le cas des fonds de l'ONUDI provenant des coûts d'agence qui sont utilisés de plus en plus pour soutenir le personnel de l'unité de base et les dépenses connexes sans que les fonds soient retournés. Les fonds de l'ONUDI pour les coûts d'agence et les budgets d'unité de base sont regroupés dans son fonds général et il ne dispose pas de fonds d'affectation pour le fonds multilatéral, comme c'est le cas avec le PNUD et la Banque mondiale. Le PNUD utilise une comptabilité d'exercice pour effectuer le compte des coûts pour son unité de base, tandis que l'ONUDI est encore au stade d'essai d'un système de comptabilité analytique jusqu'à la fin de 2014 et n'a pas indiqué quand un tel système sera mis en œuvre.

4. Le PNUD et l'ONUDI ont indiqué que les fonds de l'unité de base sont utilisés à des fins de mise en œuvre administrative et de mise en œuvre du projet. La comptabilité analytique pourrait être appliquée aux budgets de l'unité de base pour calculer les coûts réels de l'unité de base approuvée, comme c'est le cas avec la Banque mondiale. Autrement, le format des rapports pour l'unité de base et les frais administratifs pourrait être révisé. La révision pourrait comprendre le personnel et les frais de déplacement pour les activités de l'unité qui n'est pas une unité de base. L'ONUDI utilise actuellement un système d'estimation pour distinguer les coûts d'exécution de projet des coûts de mise en œuvre de projet, un système qui a été convenu avec le Secrétariat et noté par le Comité exécutif.

5. Le Comité exécutif souhaitera peut-être demander au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution, de réviser davantage les rapports des frais administratifs et d'unité de base, ainsi que les modifications de format possibles, dans un document qui sera présenté à la 74^e réunion pour une application dans les révisions annuelles futures de tels frais.

Frais administratifs totaux

6. Cet article porte sur les revenus et dépenses administratives supplémentaires, et fournit une comparaison entre le régime actuel, le régime précédent et l'historique des dépenses administratives.

Revenus et dépenses administratives supplémentaires

7. Le PNUD et la Banque mondiale ne reçoivent aucun soutien supplémentaire pour les frais administratifs. L'ONUDI a indiqué que l'estimation des ressources supplémentaires fournies peut être obtenue auprès de son organisation par une comparaison entre la totalité du remboursement des coûts d'appui fourni par le Fonds multilatéral et les besoins totaux en soutien, tels qu'ils sont déclarés annuellement. Bien que l'ONUDI avait un excédent de revenus pour les frais administratifs à la fin de 2008, les frais administratifs, entre 2009 et 2013, ont dépassé le revenu de 5 960 390 \$US pour un montant de subvention de 1 192 078 \$US par année³.

8. L'ONUDI fournit également un soutien au Foreign Economic Cooperation Office/Ministry of Environmental Protection (FECO/MEP) de Chine pour l'exécution du projet. Dans sa présentation sur l'unité de base, il indique que plus de 2,8 millions \$US de frais administratifs sont estimés pour cette catégorie de budget en 2014 et que 3,2 millions \$US sont prévus en 2015. Le PNUD avait déjà utilisé les

³ UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/31, tableau 4.

services de l'UNOPS, mais il dédie maintenant ses équipes à des emplacements régionaux et ne transfère pas de frais au FECO/MEP ou à d'autres entités. La Banque mondiale ne transfère pas de coûts d'agence au FECO/MEP ou à d'autres entités.

Comparaison entre les régimes de frais administratifs et l'impact sur la moyenne historique

9. Le tableau 1 montre une comparaison des frais administratifs totaux entre la période triennale de 2009-2011 et la période triennale de 2012-2014, et l'impact sur la moyenne historique. Le régime actuel aurait obtenu le même pourcentage de frais administratifs que le régime de 2009-2011 si les coûts de PAC du PNUE et de l'unité de base avaient été réduits de 394 811 \$US par année. Cependant, ce pourcentage aurait été inférieur si tous les projets avaient été présentés à la 73^e réunion (11,3 pour cent pour 1991-2014 et 11,9 pour cent pour 2012-2014).

Tableau 1: Revenu des frais administratifs par rapport aux approbations (\$US)

Agence	Frais administratifs annuels moyens du précédent régime (2009-2011)	Frais administratifs annuels moyens du régime actuel (2012-2014)*	Moyenne annuelle historique 1991-2010	Moyenne annuelle historique 1991-2014
Revenu				
PNUD	4 324 130	4 238 202	3 656 236	3 849 749
PNUE	1 285 038	1 261 743	789 117	876 777
ONUDI	5 459 708	4 267 249	3 866 521	4 098 225
Banque mondiale	3 233 016	3 574 499	4 466 932	4 382 775
Total (y compris les agences bilatérales)	14 830 871	13 778 985	12 926 110	13 400 407
Approbations				
PNUD	31 400 644	30 663 084	26 372 829	28 340 533
PNUE	16 782 779	16 983 918	8 754 954	10 170 816
ONUDI	46 525 204	31 584 269	29 776 357	32 159 015
Banque mondiale	24 495 488	28 592 313	46 329 716	44 064 996
TOTAL (y compris les agences bilatérales)	123 485 742	111 534 777	114 317 905	117 857 524
Pourcentage de revenu par approbation				
PNUD	13,8 %	13,8 %	13,9 %	13,6 %
PNUE	7,7 %	7,4 %	9,0 %	8,6 %
ONUDI	11,7 %	13,5 %	13,0 %	12,7 %
Banque mondiale	13,2 %	12,5 %	9,6 %	9,9 %
Total (y compris les agences bilatérales)	12,0 %	12,4 %	11,3 %	11,4 %

*Calculés selon les données après la révision du 2 octobre 2014. Si tous les projets compris dans le plan d'affaires de 2014 avaient été présentés, le taux moyen aurait été inférieur à celui de la période triennale précédente.

Évaluation des frais administratifs en fonction des dépenses par rapport à la réalisation du projet (décaissements)

10. La Banque mondiale a proposé, en réponse à un document présenté par le Secrétariat à la réunion de coordination inter institutions en septembre 2014, que des moyens de remplacement d'évaluation des frais administratifs soient fondés sur le décaissement des coûts d'appui (coûts et budget de l'unité de base) par rapport aux fonds du projet déboursés. Le tableau 2 fournit l'analyse. Cette méthode montre également une augmentation de la moyenne historique pour le régime actuel.

Tableau 2: Dépenses administratives par rapport aux décaissements*

Agence	Moyenne annuelle historique		Actuelle	
	2002 à 2010	2002 à 2013	2012	2013
Dépenses				
PNUD	3 515 113	4 052 717	4 909 004	5 723 531
ONUDI	4 433 516	4 879 336	5 181 590	6 821 000
Banque mondiale	5 733 080	4 974 375	3 671 821	2 932 534
Total (à l'exception du PNUE et des agences bilatérales)	13 681 710	13 906 428	13 762 415	15 477 065
Décaissements par rapport aux approbations				
PNUD	27 694 697	29 314 891	30 437 946	38 551 004
ONUDI	30 278 104	34 025 368	47 975 931	68 115 585
Banque mondiale	61 823 227	50 756 703	5 957 855	37 600 393
Total (à l'exception du PNUE et des agences bilatérales)	119 796 028	114 096 962	84 371 733	144 266 982
Pourcentage des dépenses par décaissement en fonction des approbations				
PNUD	12,7 %	13,8 %	16,1 %	14,8 %
ONUDI	14,6 %	14,3 %	10,8 %	10,0 %
Banque mondiale	9,3 %	9,8 %	61,6 %**	7,8 %
Total (à l'exception du PNUE et des agences bilatérales)	11,4 %	12,2 %	16,3 %	10,7 %

*Ne comprend pas le PNUE et les agences bilatérales, car les rapports de dépenses des frais administratifs totaux ne sont pas fournis.

**La Banque mondiale avait des décaissements limités pour des projets en 2012, mais a perçu des coûts d'unité de base et avait d'autres frais administratifs comparables à ceux de l'année précédente.

Évaluation des frais administratifs en fonction des dépenses par rapport au nombre de projets en cours d'exécution

11. Le PNUD a indiqué que le taux d'exécution doit être pris en compte en fonction du nombre de projets en cours d'exécution. Il a proposé des moyens de remplacement pour évaluer les frais administratifs en fonction des dépenses par rapport au nombre de projets en cours d'exécution. Le tableau 3 fournit l'analyse. Cette méthode montre également une augmentation de la moyenne historique selon le régime actuel.

Tableau 3: Dépenses administratives par rapport au nombre de projets en cours d'exécution*

Agence	Moyenne annuelle historique		Actuelle	
	2002 à 2010	2002 à 2013	2012	2013
Dépenses				
PNUD	3 515 113	4 052 717	4 909 004	5 723 531
ONUDI	4 433 516	4 879 336	5 181 590	6 821 000
Banque mondiale	5 733 080	4 974 375	3 671 821	2 932 534
Total (à l'exception du PNUE et des agences bilatérales)	13 681 710	13 906 428	13 762 415	15 477 065
Nombre de projets en cours				
PNUD	223	207	154	141
ONUDI	175	183	215	199
Banque mondiale	79	68	37	29

Agence	Moyenne annuelle historique		Actuelle	
	2002 à 2010	2002 à 2013	2012	2013
Total (à l'exception du PNUE et des agences bilatérales)	476	458	406	369
Dépenses par rapport aux projets en cours				
PNUD	15 747	19 586	31 877	40 592
ONUDI	25 383	26 663	24 100	34 276
Banque mondiale	72 571	73 153	99 238	101 122
Total (à l'exception du PNUE et des agences bilatérales)	28 716	30 369	33 898	41 943

*Ne comprend pas le PNUE et les agences bilatérales, car les rapports de dépenses des frais administratifs totaux ne sont pas fournis.

Frais administratifs du PNUE en tenant compte des activités liées aux frais administratifs du PAC

12. Le budget du PAC du PNUE est révisé annuellement et est présenté avec 105 postes budgétaires, alors qu'il n'y a aucune comptabilisation pour la disposition des coûts d'agence que perçoit le PNUE. Le PAC du PNUE comprend des activités qui pourraient être considérées comme étant de nature administrative. Pour cette raison, entre autres, et puisque le PAC dispose d'un personnel pour aborder les questions de renforcement d'institutions, le PNUE est la seule agence qui ne perçoit pas de coûts d'agence pour les frais administratifs. L'enquête sur les frais administratifs de PWC (UNEP/OzL.Pro/ExCom/55/48) a évalué les coûts du PAC par poste budgétaire. Le PNUE a également procédé à une évaluation de ces postes pour estimer l'ensemble des frais administratifs généraux pour le PAC. L'annexe II contient les hypothèses pour les différentes évaluations.

13. Le tableau 4⁴ présente les résultats de cette évaluation en utilisant la méthodologie de PWC et indique une baisse des frais administratifs pour le PNUE et les impacts qui en résultent sur l'ensemble des frais administratifs du Fonds multilatéral si ces évaluations sont utilisées.

Tableau 4: Frais administratifs en utilisant la méthodologie de PWC pour les frais administratifs du PAC

Agence	Frais administratifs annuels moyens du précédent régime (2009-2011)	Frais administratifs annuels moyens du régime actuel (2012-2014)	Moyenne annuelle historique 1991-2010	Moyenne annuelle historique 1991-2014
Revenu				
PNUD	4 324 130	4 238 202	3 656 236	3 849 749
PNUE	3 280 251	3 779 510	3 243 869	3 307 185
ONUDI	5 459 708	4 267 249	3 866 521	4 098 225
Banque mondiale	3 233 016	3 574 499	4 466 932	4 382 775
Total (y compris les agences bilatérales)	16 297 106	15 859 460	15 233 557	15 637 934
Approbations				
PNUD	31 400 644	30 663 084	26 372 829	28 340 533
PNUE	12 375 184	15 512 563	11 842 888	12 325 284
ONUDI	46 525 204	31 584 269	29 776 357	32 159 015
Banque mondiale	24 495 488	28 592 313	46 329 716	44 064 996
Total (y compris les agences bilatérales)	123 485 742	111 534 777	114 317 905	117 857 524
Pourcentage de revenu par approbation				
PNUD	13,8 %	13,8 %	13,9 %	13,6 %

⁴Les données fournies pour les autres agences d'exécution sont les mêmes que celles du tableau 1.

Agence	Frais administratifs annuels moyens du précédent régime (2009-2011)	Frais administratifs annuels moyens du régime actuel (2012-2014)	Moyenne annuelle historique 1991-2010	Moyenne annuelle historique 1991-2014
PNUE	26,5 %	24,4 %	27,4 %	26,8 %
ONUDI	11,7 %	13,5 %	13,0 %	12,7 %
Banque mondiale	13,2 %	12,5 %	9,6 %	9,9 %
Total (y compris les agences bilatérales)	13,2 %	14,2 %	13,3 %	13,3 %

14. Le tableau 5⁵ présente les résultats de cette évaluation en utilisant la méthodologie du PNUE où il attribue un pourcentage estimé des frais administratifs pour les coûts de son PAC. Le tableau indique également une baisse des frais administratifs pour le PNUE et les impacts qui en résultent sur l'ensemble des frais administratifs du Fonds multilatéral si ces évaluations sont utilisées.

Tableau 5: Frais administratifs en utilisant la méthodologie du PNUE pour les frais administratifs du PAC

Agence	Frais administratifs annuels moyens du précédent régime (2009-2011)	Frais administratifs annuels moyens du régime actuel (2012-2014)	Moyenne annuelle historique 1991-2010	Moyenne annuelle historique 1991-2014
Revenu				
PNUD	4 324 130	4 238 202	3 656 236	3 849 749
PNUE	2 556 384	2 961 643	2 537 098	2 582 520
ONUDI	5 459 708	4 267 249	3 866 521	4 098 225
Banque mondiale	3 233 016	3 574 499	4 466 932	4 382 775
Total (y compris les agences bilatérales)	15 573 239	15 041 593	14 526 787	14 913 270
Approbations				
PNUD	31 400 644	30 663 084	26 372 829	28 340 533
PNUE	13 099 051	16 330 429	12 549 658	13 049 948
ONUDI	46 525 204	31 584 269	29 776 357	32 159 015
Banque mondiale	24 495 488	28 592 313	46 329 716	44 064 996
TOTAL (y compris les agences bilatérales)	123 485 742	111 534 777	114 317 905	117 857 524
Pourcentage de revenu par approbation				
PNUD	13,8 %	13,8 %	13,9 %	13,6 %
PNUE	19,5 %	18,1 %	20,2 %	19,8 %
ONUDI	11,7 %	13,5 %	13,0 %	12,7 %
Banque mondiale	13,2 %	12,5 %	9,6 %	9,9 %
TOTAL (y compris les agences bilatérales)	12,6 %	13,5 %	12,7 %	12,7 %

Révision du régime des frais administratifs pour la période triennale de 2018-2020

15. Par le passé, le Comité exécutif révisait les frais administratifs à la dernière réunion avant la nouvelle période triennale. Les révisions ont été effectuées éventuellement par des consultants indépendants, des cabinets comptables ou le Secrétariat. La présente révision est limitée au

⁵ Les données fournies pour les autres agences d'exécution sont les mêmes que celles du tableau 1.

fonctionnement du régime des frais administratifs actuel. Comme une analyse détaillée du régime des frais administratifs actuel n'a pas été prévue dans la décision 71/45(b), les problèmes suivants n'ont pas été pris en compte: changement du régime actuel ayant des coûts d'unité de base et des coûts d'agence à un système fondé sur un budget sans coûts d'agence; introduction de moyens d'aide à la conformité pour d'autres agences d'exécution; élimination des unités de base; conséquence du financement de l'unité de gestion du programme (UGP) sur les frais administratifs; évaluation d'un changement dans la structure des unités de base/PAC pour refléter toutes les modifications dans les exigences de la phase II des plans de gestion d'élimination des HCFC (PGEH), des coûts supplémentaires pour les frais administratifs associés à une agence principale ou des coûts pour organiser un cofinancement; ou la nécessité de contrôles budgétaires des frais d'unité de base. En décidant le régime des frais administratifs, le Comité exécutif pourrait aussi envisager la manière dont la révision de la période 2018-2020 sera effectuée.

RECOMMANDATIONS

16. Le Comité exécutif peut souhaiter envisager les points suivants:

- (a) Noter les documents sur la révision du régime des frais administratifs pour la période triennale de 2015-2017 (décision 71/45), telle qu'elle est présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/51;
- (b) Demander au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution, de réviser davantage les rapports des frais administratifs et d'unité de base, ainsi que les modifications de format possibles, dans un document qui sera présenté à la 74^e réunion pour une application dans les révisions annuelles futures de tels frais.
- (c) Continuer ou non d'appliquer le régime des frais administratifs existant pour les agences bilatérales et d'exécution pour la période triennale de 2015-2017; et
- (d) Demander une révision du régime des frais administratifs et du budget de financement de l'unité de base à la dernière réunion de la période triennale de 2015-2017 selon l'une des options mentionnées au paragraphe 15.

Annexe I

REGIME ACTUEL DES FRAIS ADMINISTRATIFS

1. Lors de sa 67^e réunion, le Comité exécutif a décidé :
 - (a) De continuer à appliquer le régime de coûts administratifs existant pour le PNUE et les agences bilatérales durant la période triennale 2012–2014 ;
 - (b) D'appliquer un nouveau régime de coûts administratifs durant la période triennale 2012-2014 pour le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale, comprenant un financement annuel de base pour lequel une augmentation annuelle allant jusqu'à 0,7 pour cent pourrait faire l'objet d'un examen annuel, et d'appliquer les coûts d'agence suivants sur la base du financement par agence :
 - (i) Un coût d'agence de 7 pour cent pour les projets ayant un coût de projet supérieur à 250 000 \$US, ainsi que pour les projets de renforcement des institutions et la préparation de projets ;
 - (ii) Un coût d'agence de 9 pour cent pour les projets ayant un coût de projet inférieur ou égal à 250 000 \$US ;
 - (iii) Un coût d'agence ne dépassant pas 6,5 pour cent, à déterminer au cas par cas, pour les projets du secteur de la production ; et
 - (c) D'examiner le régime de coûts administratifs et son budget de base de financement à la 74^e réunion du Comité exécutif, qui sera la dernière réunion de la période triennale 2012-2014.

(Décision 67/15)

2. Lors de sa 26^e réunion, concernant le PNUE et les agences bilatérales, le Comité exécutif a décidé :
 - (a) d'appliquer des frais d'agence de 13 % aux projets d'une valeur maximale de 500 000 \$US;
 - (b) pour les projets dont la valeur se situe entre 500 000 \$US et 5 millions \$US inclus, d'appliquer des frais d'agence de 13 % sur la première tranche de 500 000 \$ et de 11 % sur le solde;
 - (c) d'évaluer cas par cas les projets dont la valeur dépasse 5 millions \$US;
 - (d) d'établir à 13 % les frais d'agence pour les projets présentés au titre du programme des PME (décision 25/56);
 - (e) de demander aux agences chargées de la mise en œuvre des projets du programme des PME de lui présenter un rapport sur les coûts administratifs réels de ces projets;
 - (f) de demander au Secrétariat et aux agences d'exécution d'établir des postes de coûts normalisés pour les rapports futurs sur les coûts administratifs;

- (g) d'examiner, à sa deuxième réunion de 1999, les résultats de l'application de cette décision et d'en rendre compte à la onzième Réunion des Parties en 1999, conformément à la décision VIII/4 de la Réunion des Parties;
- (h) d'appliquer cette décision aux projets approuvés à compter de la présente réunion.

(Décision 26/41)

3. Le PNUE a accepté des coûts d'agence de 8 pour cent et aucun coût d'agence pour le renforcement d'institutions dans sa demande de financement du PAC.

Annex II

ASSUMPTIONS FOR ASSESSMENTS OF UNEP'S ADMINISTRATIVE COSTS TAKING INTO ACCOUNT THE ADMINISTRATIVE COMPONENTS OF CAP

		Code 2013/ 2014	Component	Location			PWC % Admin	UNEP % Admin
10	PROJECT PERSONNEL COMPONENT							
	<i>1100 Project personnel*</i>							
	Past Code		Title/Description (2013/2014)		Grade	w/m		
	1101	1101	Head of Branch	Paris	D1	12	100%	20%
	1102	1102	Senior Environment Officer - Network & Policy	Paris	P5	12	50%	10%
	1103	1103	Programme Officer - Capacity Building	Paris	P4/P5	12	50%	10%
	1104	1104	Information Manager	Paris	P4	12	10%	10%
	1105	1105	Monitoring & Administration Officer	Paris	P4	0	100%	100%
	1106	1106	Programme Officer - Policy & Tech Support	Paris	P4	12	10%	10%
	1107	1107	Programme Officer - HCFC	Paris	P3	12	10%	10%
	1108	1108	Programme Officer - ECA / Paris	Paris	P3	12	50%	10%
	1109						10%	10%
	1110	1145	ROA Programme Officer - HPMP / Methyl Bromide	Nairobi	P3	12	10%	10%
	1111	1142	ROA Regional Network Coordinator - Francophone	Nairobi	P4	12	10%	10%
	1112	1143	ROA Regional Network Coordinator - Anglophone	Nairobi	P4	12	10%	10%
	1113	1144	ROA Programme Officer - HPMP	Nairobi	P3	12	10%	10%
	1114	1151	ROLAC Regional Network Coordinator	Panama	P4	12	10%	10%
	1115	1152	ROLAC Regional Network - Caribbean	Panama	P4	12	10%	10%
	1116	1153	ROLAC Programme Officer - HPMP	Panama	P3	12	10%	10%
	1117	1154	ROLAC Programme Officer - HPMP / Methyl Bromide	Panama	P3	12	10%	10%
	1118	1121	ROAP Senior Regional Network Coordinator - SA	Bangkok	P5	12	10%	10%
	1119	1122	ROAP Regional Network Coordinator - SEA	Bangkok	P4	12	10%	10%
	1120	1123	ROAP Regional Network Coordinator - PIC	Bangkok	P4	12	10%	10%
	1121	1124	ROAP Programme Officer - HPMP	Bangkok	P4	12	10%	10%
	1122	1131	ROWA Regional Network Coordinator	Manama	P4	12	10%	10%
	1123	1132	ROWA Programme Officer - HPMP	Manama	P4	12	10%	10%
	1124	1133	ROWA Programme Officer - HPMP	Manama	P3	12	10%	10%
	1125	1141	ROA Senior Regional Network Coordinator	Nairobi	P5	12	10%	10%
	1126	1111	ECA Regional Network Coordinator	ECA	P4	12	10%	10%
	1127	1125	ROAP Programme Officer - HPMP	Bangkok	P3	12	10%	10%
	1199	<i>Sub-total</i>						
	1200	<i>Consultants (Description of activity/service)</i>						
	1201							
	1299	<i>Sub-total</i>						
	1300	<i>Programme Assistance (General Service staff)</i>						
			Title/Description		Grade	w/m		
	1301	1301	Principal Assistant - Head of Branch	Paris	G6	12	100%	10%
	1302	1302	Programme Assistant - Regional Networks	Paris	G6	12	10%	10%
	1303	1303	Programme Assistant - Clearinghouse	Paris	G6	12	10%	10%
	1304	1304	Administration Assistant	Paris	G6	0	100%	100%
	1305	1305	Programme Assistant - ECA / Paris	Paris	G5	12	50%	10%
	1306	1306	Programme Assistant - Capacity Building	Paris	G5	12	10%	10%
	1307	1307	Programme Assistant - Information	Paris	G5	12	10%	10%
	1309	1311	Programme Assistant - ECA / Paris	ECA	G5	12	10%	10%
	1310	1317	Temporary assistance CAP				10%	10%
	1311	1321	ROAP Programme Assistant - SA	Bangkok	G6	12	10%	10%
	1312	1322	ROAP Programme Assistant - SEA	Bangkok	G5	12	10%	10%
	1313	1323	ROAP Programme Assistant - PIC	Bangkok	G5	12	10%	10%
	1314	1324	ROAP Regional Outreach Assistant - HPMP	Bangkok	G6	12	10%	10%
	1315	1331	ROWA Programme Assistant	Manama	G6	12	10%	10%
	1316	1332	ROWA Programme Assistant	Manama	G6	12	10%	10%
	1317	1333	ROWA Regional Outreach Assistant-HPMP	Manama	G6	6	10%	10%
	1318	1341	ROA Programme Assistant	Nairobi	G6	12	10%	10%

			Code 2013/ 2014	Component	Location			PWC % Admin	UNEP % Admin
		1319	1342	ROA Programme Assistant	Nairobi	G5	12	10%	10%
		1320	1343	ROA Regional Outreach Assistant - HPMP	Nairobi	G6	12	10%	10%
		1321	1351	ROLAC Programme Assistant	Panama	G4	12	10%	10%
		1322	1352	ROLAC Regional Outreach Assistant-HPMP	Panama	G6	12	10%	10%
		1323	1353	ROLAC Programme Assistant	Panama	G5	12	10%	10%
		1324	1354	ROLAC - Programme Assistant	Panama	G3	12	10%	10%
	1399	<i>Sub-total</i>							
	1600	<i>Travel on official business (UNEP staff)</i>							
		1601	1601	Paris staff travel	Paris			50%	10%
		1602	1610	ECA staff travel	ECA			10%	10%
		1603	1620	ROAP staff travel	Bangkok			10%	10%
		1604	1630	ROWA staff travel	Manama			10%	10%
		1605	1640	ROA staff travel	Nairobi			10%	10%
		1606	1650	ROLAC staff travel	Panama			10%	10%
	1699	<i>Sub-total</i>							
	1999	COMPO- NENT TOTAL							
	1999								
	1999								
20	SUB CONTRACT COMPONENT								
	2200	<i>Sub-contracts (MOUs/LAs for supporting organizations)</i>							
		2202	2110	ECA Sub-contracts with supporting organizations	ECA			10%	10%
		2203	2120	ROAP Sub-contracts with supporting organizations	Bangkok			10%	10%
		2204	2130	ROWA Sub-contracts with supporting organizations	Manama			10%	10%
		2205	2140	ROA Sub-contracts with supporting organizations	Nairobi			10%	10%
		2206	2150	ROLAC Sub-contracts with supporting organizations	Panama			10%	10%
		2212	2210	ECA Regional awareness raising	ECA			10%	10%
		2213	2220	ROAP Regional awareness raising	Bangkok			10%	10%
		2214	2230	ROWA Regional awareness raising	Manama			10%	10%
		2215	2240	ROA Regional awareness raising	Nairobi			10%	10%
		2216	2250	ROLAC Regional awareness raising	Panama			10%	10%
								10%	10%
								10%	10%
	2299	<i>Sub-total</i>							
	2300	<i>Sub-contracts (for commercial purposes)</i>							
		2301	2301	Technical and policy information materials	Paris			10%	10%
		2302	2302	Clearing House	Paris			10%	10%
		2303	2303	Capacity Building on HCFC phase-out	Paris			10%	10%
		2304						10%	10%
		2305						10%	10%
		2306						10%	10%
	2399	<i>Sub-total</i>							
	2999	COMPO- NENT TOTAL							
	2999								
	2999								
30	TRAINING COMPONENT								
	3300	<i>Meetings/conferences</i>							
		3301	3210	ECA South-South cooperation	ECA			50%	10%
		3302	3220	ROAP South-South cooperation	Bangkok			10%	10%
		3303	3230	ROWA South-South cooperation	Manama			10%	10%
		3304	3240	ROA South-South cooperation	Nairobi			10%	10%

			Code 2013/ 2014	Component	Location			PWC % Admin	UNEP % Admin
		3305	3250	ROLAC South-South cooperation	Panama			10%	10%
		3306	3301	Advisory and Consultative Meetings - Paris	Paris			10%	10%
		3307	3310	ECA network meetings/thematic workshops	ECA			10%	10%
		3308	3321	ROAP network meetings/thematic workshops - SA	Bangkok			10%	10%
		3309						10%	10%
		3310						10%	10%
		3312	3322	ROAP network meetings/thematic workshops - SEA	Bangkok			10%	10%
		3313	3323	ROAP network meetings/thematic workshops - PIC	Bangkok			10%	10%
		3314	3330	ROWA network meetings/thematic workshops	Manama			10%	10%
		3315	3340	ROA network meetings/thematic workshops	Nairobi			10%	10%
		3316	3350	ROLAC network meetings/thematic workshops	Panama			10%	10%
		3319						10%	10%
		3320						10%	10%
		3399		<i>Sub-total</i>					
		3999		COMPONENT TOTAL					
		3999							
		3999							
40				EQUIPMENT AND PREMISES COMPONENT					
		4100		<i>Expendable equipment (items under \$1,500 each)</i>					
		4101	4101	Office supplies - Paris and ECA	Paris / ECA			50%	10%
		4102	4110	Office supplies - Regions	Regional			10%	10%
		4199		<i>Sub-total</i>					
		4200		<i>Non-expendable equipment</i>					
		4201	4201	Office equipment / computer - Paris and ECA	Paris / ECA			50%	10%
		4202	4210	Office equipment / computer - Regions	Regional			10%	10%
		4299		<i>Sub-total</i>					
		4300		<i>Rental of premises</i>					
		4301	4301	Office rental - Paris and ECA	Paris / ECA			50%	10%
		4302	4310	Office rental - Regions	Regional			10%	10%
		4399		<i>Sub-total</i>					
		4999		COMPONENT TOTAL					
		4999							
		4999							
50				MISCELLANEOUS COMPONENT					
		5100		<i>Operation and maintenance of equipment</i>					
		5101	5101	Rental and maintenance of office equipment - Paris and ECA	Paris			50%	10%
		5102	5110	Rental and maintenance of office equipment - Regions	Regional			10%	10%
		5199		<i>Sub-total</i>					
		5200		<i>Reporting cost</i>					
		5201	5201	Reporting/reproduction costs	Paris			50%	10%
		5202	5210	Translations - Regions	Regional			10%	10%
		5299		<i>Sub-total</i>					
		5300		<i>Sundry</i>					
		5301	5301	Communication & dissemination - Paris and ECA	Paris / ECA			10%	10%
		5302	5310	Communication - Regions	Regional			10%	10%
		5399		<i>Sub-total</i>					
		5400		<i>Hospitality</i>					
		5401						10%	10%
		5499		<i>Sub-total</i>					
		5999		COMPONENT TOTAL					
		5999							
		5999							
		99		TOTAL DIRECT PROJECT COST					
